24

Un discours pas toujours très cohérent

Università degli Studi di Torino - DIPARTIMENTO DI GIURISPRUDENZA

SEMINAIRE DE LANGUE FRANҪAISE JURIDIQUE 1er semestre

TEST FINAL 18 décembre 2020

Nom DENGHA

Prénom Prince Eddie Bonaventure

N° Matricule 770713

Corso di laurea Lingue straniere per la communicazione internazionale

I Définitions - En 3 lignes au maximum

**Jugement**

Le jugement est une décision émanant d’un juge, d’une juridiction c’est à dire une décision qui est prise pour donner suite à une saisi de l’instance consulté, concernant un conflit ou une plainte. A quel niveau ?

**Question Prioritaire de Constitutionnalité ou QPC**

Une question Prioritaire de Constitutionalité permet à tout juge de contester la constitutionnalité d’une disposition législative à l’occasion d’un procès devant une juridiction administrative ou judiciaire, lorsqu’il estime qu’un texte porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit.

**Souveraineté**

La souveraineté est une qualité propre au peuple considéré comme l’ensemble des citoyens et possédant en droit le pouvoir suprême qu’il exerce soit directement soit par ses représentants agissant en vertu du mandat impératif, pouvoir suprême appartenant en droit au peuple

**Pouvoir réglementaire**

Le pouvoir réglementaire est un pouvoir unilatéral, il permet au Premier Ministre et au gouvernement de mettre en place des règlements, des actes exécutoires, de portée générale et impersonnelle. Il s’oppose à quel autre pouvoir ?

**II Qu’est-ce qui vous a particulièrement intéressé(e) dans la lecture de la Constitution de Ve République. 12-15 lignes au maximum**

Dans la lecture de la constitution de la Ve République, j’ai trouvé particulièrement intéressant le fait que le peuple français y tient à cœur son attachement aux droits de l’Homme et surtout de sa souveraineté, par conséquent la constitution présente une grande clarté dans son ensemble, en détaillant parfaitement l’organisation des trois pouvoir à savoir : exécutif, législatif et judiciaire.

outre cette franchise envers son peuple, la constitution donne le libre arbitre aux territoires d’outre -mer de pouvoir choisir entre la décision de prendre leur indépendance ce qui représente évidemment une forme de décolonisation ; et la volonté de ces territoires de s’associer aux principes de la république. Sur ce point, le peuple français et les territoires d’outre-mer ont entre leur main en quelque sorte les armes nécessaires pour revendiquer leurs droits, par conséquent cela induit le gouvernement au respect de la constitution et surtout des populations d’outre-mer au risque de révoltes……….

**III Quelle opinion vous êtes-vous faite de la « laïcité à la française », au regard des textes de lois que vous avez lus. 10-12 lignes au maximum**

D’une part la laïcité à la française représente, après la constitution de la Ve république, un acte de franchise du gouvernement pour permettre au peuple de vivre sans avoir la peur de l’autre, c’est-à-dire dans la sûreté ; c’est en d’autres termes aussi le désir de la France de mettre tous ses citoyens sur le même pied d’égalité, en se basant sur la liberté, mais qui évidemment ne doit pas nuire à autrui.

D’autre part cette laïcité semble enclaver tout de même la liberté puisqu’elle s’impose d’une certaine manière par les lois et elle prévoit en cas de non-respect des sanctions même pénales, ce qui en effet contredit la liberté tant proclamée par la république.

**IV Droits de l’Homme, Droits de la Femme, vous exprimez votre opinion sur les textes que vous avez lus (1789, 1791, 1948) ? 12-14 lignes au maximum**

les trois textes présentent des similitudes dans leurs contenus en matières d’articles, précisément sur la liberté des citoyens et citoyennes qui est reprise dans plusieurs points, et ce qui a effectivement été repris dans la déclaration universelle des droits de l’homme, laquelle dans son ensemble souligne que la méconnaissance des droits conduits aux actes de barbaries, donc, a pour objectif principal : le respect de la vie humaine et la coopération entre nation pour pouvoir vivre ensemble en paix .

En revanche le texte sur les droits de la Femme met un peu plus l’accent sur ses droits, puisque depuis la nuit des temps leurs droits n’étaient presque jamais mis en valeur, et maintenant il est temps qu’elles brisent ce fardeau et occupent leur place dans la société.